

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 7 novembre 2011**

Présidence : M. Christian PUHR

**1. Appel : 86 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusée : Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE

Excusés: CALAME François, CARRARD Raymond, CHENEVARD Pierrette, DARBRE GUBBINS Florence, FRANCFORT Pascal, GRAF Albert, GUIGNET Mireille, GUILLOD Philippe, KOHLER Anna-Barbara, LUGEON Séverine, OEGGERLI Damien, PREVIDOLI Gaëlle, REBETEZ Christian, TSCHUY Frédéric

**2. Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président propose la modification suivante :

- Au point 19 de l'ordre du jour, une interpellation de M. Jacques HANHART au sujet de la Poste à Nyon remplacera la réponse municipale à l'interpellation du PIN au sujet de la stratégie d'acquisitions de biens fonciers reportée à la prochaine séance.

La discussion est ouverte.

M. David SAUGY fait remarquer qu'il y a eu un problème avec le dépôt du rapport de la Commission chargée de l'étude de la motion sur l'aménagement de l'amphithéâtre. Il désire connaître la position du Bureau à ce sujet et si tous les commissaires approuvent ce rapport qui ne leur a pas été transmis.

M. Jean-Marie FRACHEBOURG, 1<sup>er</sup> nommé de cette commission, reconnaît qu'il a eu quelques problèmes avec ce rapport qui n'a pas pu être envoyé à la commission avant d'être envoyé au Bureau. Il peut toutefois être traité et des modifications seront apportées ultérieurement.

M. David SAUGY pense que si l'on doit amender le rapport, il est préférable de le retirer de l'ordre du jour et le reporter à une séance ultérieure avec un rapport qui fait l'unanimité de la commission.

Pour M. Gregory DURAND, il serait nécessaire de savoir si la commission doit se réunir à nouveau ou si l'on ne fait que repousser d'un mois. Par échange de mail, les commissaires étaient d'accord d'aller de l'avant, même avec certaines modifications.

M. Jacky COLOMB, membre de la commission, est d'accord d'aller de l'avant, même s'il n'est pas au courant d'un éventuel amendement.

M. David SAUGY trouverait plus simple que la commission arrive à proposer un rapport sans amendement.

M. Jacques HANHART invite le Président à retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, si quelqu'un de la commission désire déposer un rapport de minorité, il faut que cela soit fait dans les formes et la logique doit être respectée.

M. Patrick BUCHS, membre également de la commission, souligne qu'il ne faut pas confondre deux choses, le rapport fait, même s'il n'est pas dans les règles, et un amendement qui sera proposé par une personne qui est en dehors de la commission. Il ne voit pas pour quelle raison on devrait reporter d'un mois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président soumet au vote le retrait du point 8 de l'ordre du jour.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 38 voix avis contraires et 4 abstentions de maintenir ce point à l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité, 14 avis contraires et 1 abstention.

#### **4. Communications du Bureau**

- M. le Président signale que la salle a été légèrement réaménagée pour tenir compte de la remarque faite par M. Beuret lors de la précédente séance. Il espère que cela convient à tout le monde, sinon il faudra investir dans un nouveau projecteur.

#### **5. Rapport N° 6 Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.**

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

M. le Président met en discussion les articles.

##### **Article 1 Principe et buts**

M. Jean BISCHOFBERGER signale que beaucoup de ses amis de son côté du Conseil Communal ont approuvé, à son désarroi, l'installation de caméras de vidéosurveillance en ville de Nyon, cédant ainsi à la politique du pire de l'UDC et de ses alliés apparentés, le PLR. Ceux-ci utilisent la peur de l'autre, de l'étranger de préférence, pour conditionner la population nyonnaise dans un climat malsain. Il est évident, qu'étant depuis toujours opposé à ces caméras-espionnes, il s'opposera au vote du règlement, quelles que soient les garanties qu'il peut prévoir. Il demande à la Municipalité d'établir un rapport annuel circonstancié et factuel sur l'utilisation et sur l'efficacité de ces caméras. Il désire que la commission de gestion s'y penche annuellement. Il va probablement déposer une motion sur ce sujet.

La discussion sur l'amendement no 1 est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement no 1 à la majorité et 3 avis contraires.

##### **Article 2 Délégation**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

##### **Article 3 Installation**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

#### **Article 4 Sécurité des données**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

#### **Article 5 Traitement des données**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

La discussion sur l'amendement no 2 est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement no 2 accepté à la majorité, 4 avis contraires et 11 abstentions.

#### **Article 6 Personnes responsables**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

La discussion est ouverte sur l'amendement no 3.

M. Jean-Claude MERMILLIOD relève que cet amendement consiste à ajouter le mot « enregistrées ». Or, aucun article ne fait mention du visionnement en direct des images. N'y a-t-il pas dans les parkings des personnes qui regardent en permanence les images. Il souhaite que ce point soit clarifié afin de savoir s'il est vraiment nécessaire d'amender cet article.

M. Maurice GAY précise que la commission a souhaité ajouter cet adjectif justement car les images en direct peuvent être suivies par d'autres personnes. Seules les images enregistrées ne peuvent être visionnées que par des personnes autorisées par la Municipalité.

L'amendement 3 est accepté à la majorité, 4 avis contraires et 9 abstentions.

#### **Article 7 Information**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

#### **Article 8 Enregistrement**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

#### **Article 9 Durée de conservation**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

#### **Article 10 Entrée en vigueur**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 8 avis contraires et 8 abstentions :

- d'approuver le règlement communal amendé relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

**6. *Rapport N° 7 STEP - ASSE / CCF (Couplage - Chaleur - Force). Crédit de CHF 106'000.- HT pour une grande révision et l'installation d'un système de nettoyage du biogaz.***

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

1. un crédit de CHF 106'000.- HT est accordé à la Municipalité pour financer une grande révision du CCF de la STEP de l'Asse et l'installation d'un système de lavage du biogaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 50'000.- HT sur le fonds Efficacité Energétique et promotion des Energies Renouvelables EEER – compte 9280.32 ;
3. que le solde, soit CHF 56'000.- HT sera porté en augmentation du compte no 9143.12 "station d'épuration et collecteur d'égouts", dépenses amortissables en 10 ans.

**7. *Rapport N° 15 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2012***

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 1 avis contraire et 11 abstentions :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2012,
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

**8. *Rapport de la Commission chargée de l'étude de la motion pour l'aménagement au service de la population du site de l'Amphithéâtre***

Rapporteur : Jean-Marie FRACHEBOURG

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE intervient pour Mme Florence DARBRE GUBBINS, absente ce soir et membre de la commission, dont la proposition n'a pas été mentionnée dans le rapport et qui se résume ainsi : une piste que pourrait suivre la Municipalité serait d'enterrer ces vestiges romains jusqu'au moment où la commune serait prête, entre autres financièrement, à entreprendre des travaux de protection, de restauration ainsi que d'aménagements extérieurs adéquats. Ce mode de faire a été utilisé à Martigny dans les années 70 où des thermes ont été mis à jour et recouverts pour les protéger dans l'attente d'effectuer des travaux pour les mettre en valeur, ce qui se fait actuellement. A Nyon, en lieu et place de vestiges romains négligés sur un emplacement qui ne prête guère à la flânerie, on pourrait aménager un jardin public avec des bancs ainsi que des panneaux didactiques expliquant l'amphithéâtre. Cette solution préserverait les finances communales durant ces prochaines années qui s'annoncent difficiles tout en conservant le site dans de bien meilleures conditions qu'aujourd'hui.

M. Pierre WAHLEN a pour objectif de convaincre le Conseil que nous faisons fausse route, mais également d'esquisser les contours de ce qui pourrait être un changement de paradigme

dans la vision future de l'amphithéâtre. Il fait la proposition suivante : La motion du PIN s'inscrit dans le prolongement du concours initié dans l'enthousiasme suite à la découverte de l'arène et de quelques murs ruinés de l'amphithéâtre. Pour mémoire, le projet lauréat prévoyait non seulement la conservation des éléments mis à jour, mais également leur présentation au public augmentée d'espaces d'expositions intérieurs, et de spectacles, extérieurs. Cette vision ambitieuse et généreuse sensée mettre en valeur ce lieu et lui donner une nouvelle vie s'est opposée à la dure réalité du contexte, du contexte bâti en particulier, et l'on sait aujourd'hui que ce projet ne peut être réalisé tel que dessiné alors. Pourtant, la proposition de la motion du PIN n'est pas suffisante ni satisfaisante. Il pense en effet que le projet « à minima » tel que décrit et coûtant tout de même Fr 3'000'000.- ne sera pas suffisant pour recréer un lieu capable d'émerveiller ou d'émouvoir ni les habitants de Nyon, ni les touristes de passage, en mal de voyage dans le temps et dans l'espace.

Nos prédécesseurs ont été confrontés, il y a quelques décennies, à la même situation alors que l'on venait de mettre à jour les fondations de la basilique. Il a été décidé non seulement de conserver et de rendre accessible ces traces pour les recouvrir d'une dalle mais aussi d'y installer un espace d'exposition un peu « bas de plafond » au propre et au figuré. Dessus, le vide sensé évoquer la présence de la basilique disparue n'a jamais trouvé sa vocation. Certainement parce que ce qui fait, en urbanisme, la qualité d'un vide, ce sont les constructions qui le circonscrivent et lui donne un statut de place. Force est de constater que cette manière d'envisager notre rapport avec notre passé n'est pas complètement satisfaisant. La difficulté réside sans doute dans la manière de faire cohabiter ces traces antiques avec la ville telle qu'elle est aujourd'hui.

Il y a pourtant d'autres manières de valoriser les constructions de ceux qui nous ont précédés: toute notre histoire est faite de réemploi ou de reconversion. A Rome, le stade de Domitien, construit par l'empereur éponyme au I<sup>er</sup> siècle (ap J.-C.) en est une illustration. Ruiné suite à la décadence de l'Empire, servant, comme l'ont été alors de nombreux édifices, de carrière, ce n'est qu'au XVI<sup>ème</sup> siècle qu'il a été décidé de lui donner une nouvelle vie. Ainsi, sur les fondations qui portaient autrefois les murs supportant les gradins, on a bâti des murs qui séparent des maisons. Et désormais ce sont les fenêtres d'autant de maisons qui s'ouvrent sur le spectacle urbain, là même où s'ouvraient, émerveillés, les yeux des spectateurs devant les exploits des dieux du stade. La piazza Navonna est l'une des plus belles places de Rome, elle est aussi le prolongement et la renaissance du stade de Domitien, métamorphosé, mais au fond tel qu'en lui-même et désormais sauvé parce qu'adapté aux nouvelles nécessités de la ville et de la vie.

Mais, revenons à Nyon, où il ne devrait pas être seulement question de consolider quelques pierres, aussi fascinante soit la forme qu'elles circonscrivent, mais de développer un projet qui porte cette forme dans un état nouveau. Il ne s'agit donc pas d'effacer les traces de notre glorieux passé, où l'empereur nous offrait quelques spectacles grandioses ou cruels, mais d'inventer une manière de le faire revivre. Non pas en recouvrant l'amphithéâtre d'une dalle comme on l'entend parfois, mais en inventant une espèce de Janus, dont une face, tournée vers la terre, abritera l'espace de l'amphithéâtre ouvert au public, bien sûr, et contenant espace d'exposition ou de spectacles. L'autre face, regardant le ciel, pourrait, elle, contenir un programme dont la collectivité manque, financé par des deniers privés, un EMS par exemple?

Il partage avec les motionnaires une même préoccupation, celle de faire avancer ce dossier, aussi il ne souhaite pas s'opposer au renvoi du texte à la Municipalité mais il demande que la motion soit transformée en postulat. L'appréciation des dispositions à prendre pour rendre accessible l'arène de l'amphithéâtre serait alors laissée à la Municipalité.

Le chemin qu'il propose est certes difficile, puisque de l'état actuel, connu, il demande l'effort d'imaginer un état futur, différent, mais riche de mille possibles. Cela lui paraît être pourtant la seule voie pour que ce lieu soit non seulement sauvegardé mais encore à nouveau capable d'émerveiller ou d'émouvoir ceux qui nous succéderont.

M. Christian UDASSE est d'accord avec M. Wahlen de changer cette motion en postulat car il est préoccupé par le budget et les finances 2012. On aurait alors un peu plus de temps.

M. Jacky COLOMB n'avait pas l'intention de dépenser Frs 20 millions ou plus pour faire un projet encore plus grandiose que le projet Jules, mais de demander à la Municipalité d'avancer sur ce dossier. La séance de commission a quand même permis de voir que c'est le cas et que la Municipalité avance au moins avec la première partie du projet Jules. Il se trouve que cela correspond à peu près à ce qui est demandé dans la motion, que le prix est à peu près identique et donc il ne voit pas pourquoi il transformerait cette motion en postulat.

M. Pierre WAHLEN propose dès lors, selon l'article 64, de prendre une considération partielle de la motion et de supprimer les trois injonctions suivantes :

- 1° Une courte portion du mur et des gradins sera reconstituée avec les pièces disponibles (orthostates et couvertines) à titre d'exemple ; les restes des fondations seront stabilisés.
- 2° L'Amphithéâtre doit être rendu à la population, sous forme d'un parc promenade aménagé avec des panneaux explicatifs renvoyant au musée. L'entrée y sera libre.
- 3° Le PIN estime que la dépense pour mettre en valeur le site tel que présenté plus haut ne devrait pas dépasser Frs 3 millions.

M. Jacky COLOMB est prêt à entrer en considération là-dessus, mais précise que les orthostates et couvertines proposées ne concernent qu'une courte partie du mur et il ne comprend pas ce qui gêne de rendre le site à la population en aménageant un chemin afin que cela ne soit pas une grande place vide, avec des panneaux explicatifs qui rappellent également l'existence du Musée Romain. Quant au prix maximum, il estime qu'il s'agit d'une dépense raisonnable presque identique à la première partie du projet Jules.

M. Knut RUPPRECHT résume ce qui a été entendu jusque là : l'enterrement du site quelques années, le manque de moyens financiers et le changement de paradigme. Le projet en discussion dans cette motion contraignante est très limitatif et ne permet pas d'aller beaucoup plus loin pour faire quelque chose qui laissera des marques dans le futur. Il faut maintenant décider si l'on veut faire des petits ravalements de façade qui permettent de consolider les pierres, ce qui rendra la place aussi attractive que celle de la basilique actuelle ou est-ce qu'on essaie de regarder dans le futur et de voir quelque chose de beaucoup plus grand et beaucoup plus fort. Il soutient entièrement les propositions de M. Wahlen.

M. Jacques HANHART s'étonne de certaines réflexions. La motion a été acceptée lors d'un précédent Conseil. Même si l'on peut demander de la transformer en un postulat, il faut maintenant dire si l'on est contre et que l'on ne veut rien faire de cet amphithéâtre. Il rappelle qu'il y a eu un concours, gagné par un architecte, qui a ensuite modifié son projet à la demande de la Municipalité. Maintenant la motion demande d'aller de l'avant et de mettre une priorité sur ce site. C'est cela qu'il s'agit d'accepter ce soir.

M. Yves FROIDEVAUX estime que c'est une chance d'avoir cet amphithéâtre mais il a l'impression que l'on aimerait maintenant le cacher ou s'en débarrasser. Il pense que beaucoup de villes nous envient d'avoir un tel site et il faut donner un coup d'accélérateur. Même s'il trouve la motion un peu contraignante, la Municipalité doit présenter un projet avec une certaine liberté, le Conseil décidera ensuite. Il demande un peu d'enthousiasme.

M. André CATTIN trouve que la proposition de M. Wahlen doit être étudiée avec intérêt, car il s'agit d'une vision d'avenir qui pourrait apporter du bien pour l'utilité publique. Il faut utiliser ce terrain pour les vivants et pas seulement pour le passé. On pourrait faire quelque chose de fantastique et il soutient le changement de motion en postulat.

M. Jacky COLOMB rappelle que la motion va être envoyée à la Municipalité qui a la possibilité de faire un contre-projet qui pourrait être tout simplement la première étape du projet Jules. Il rappelle que l'on a accepté ce projet et que si on ne le réalise pas il faudra dédommager l'architecte. Il suggère également à M. Wahlen de faire une motion, ce qui donnerait un troisième choix.

M. le Municipal Claude ULDRY donne quelques indications. Il rappelle qu'un gagnant a été désigné après un concours d'architecture qui est toujours valable. Il n'y a pas prescription après 10 ans. On peut par contre faire un nouvel appel d'offres ou un nouveau concours. Il rappelle encore qu'il y a un PPA qui n'est malheureusement pas fait pour de la construction. Le projet de

M. Wahlen est très réaliste, mais il répète que ceci n'est pas possible dans le PPA actuel. Il souligne que ce qui va être voté ce soir est important car, à partir du moment où le Conseil désire une autre direction, la Municipalité devra revoir le PPA et probablement refaire un concours d'architecture.

M. Claude FARINE soutient la prise en considération partielle, car jusqu'à maintenant on a surtout réfléchi à l'aménagement de l'amphithéâtre en rapport avec la valorisation des ruines et il pense que la nouveauté qu'apporte M. Wahlen c'est d'ouvrir le champ des possibilités et de laisser la Municipalité se prononcer plus librement. Il souligne encore que certains commissaires demandaient de laisser toutes les possibilités ouvertes.

M. Pierre WAHLEN rappelle les trois amendements cités plus haut dont une pour une prise en considération partielle de la motion.

M. Maurice GAY propose de ne pas renvoyer la motion à la Municipalité qui a maintenant entendu les propositions du Conseil. De cette façon, elle a toute la liberté de revenir avec un projet qui convient à la population et qui permettra peut-être d'autres vues.

M. Guy-François THUILLARD suggère encore que le motionnaire accepte de transformer la motion en postulat, ce qui laisse à la Municipalité beaucoup de possibilités de travailler, de voir comment on veut le développer et le gérer.

M. Philippe GLASSON signale qu'il manque encore le théâtre romain et souhaite qu'on ne le trouve pas prochainement, ce qui amènerait encore des problèmes !

M. Régis JOLY, en vertu de l'article 110 du règlement, demande le report du vote à la prochaine séance, ce qui laisse le temps au motionnaire de se décider.

M. Gregory DURAND rappelle que le Conseil avait décidé d'aller de l'avant et que repousser d'un mois ne fait pas avancer les choses.

Pour M. Patrick BUCHS, la situation est assez claire. On a une motion d'un côté et M. Wahlen d'un autre côté qui propose de l'ouvrir afin de permettre à la Municipalité d'étudier d'autres possibilités. M. Wahlen a fait des propositions intéressantes avec un nouveau paradigme qui mérite d'être étudié.

M. le Président soumet au vote le renvoi à la prochaine séance. Au vote, 28 personnes sur 83 demandent le renvoi, soit plus du tiers.

M. Gregory DURAND fait remarquer qu'une personne s'est trompée et demande, soit de revoter, soit il va demander le vote nominal.

M. Jacky COLOMB demande aux Conseillers de voter, il s'agit non seulement d'un droit, mais surtout d'un devoir. Les Conseillers ont été élus pour cela, ils doivent voter même s'ils s'abstiennent.

M. Christian PERRIN signale que si un Conseiller n'a pas envie de voter, il s'agit de sa propre liberté. Pour lui 28 personnes sur 83 votants approuvent le renvoi, ce qui est clair, le tiers est atteint.

M. Maurice FREI n'a pas eu le temps de voter, car il ne sait pas si l'on vote le renvoi du vote ou le renvoi de la motion à la Municipalité.

M. Gregory DURAND est d'accord que l'on n'est pas obligé de voter. Il demande selon l'article 118 le vote nominal.

M. Jacques HANHART rappelle à M. Frei que si la motion est acceptée, la Municipalité peut venir avec un préavis ou un contre-projet.

La demande de M. Durand est appuyée par plus de 5 personnes.

Le report du vote à la prochaine séance est soumis au vote nominal. (Résultats en annexe)  
Au vote, 33 personnes sur 84, soit plus d'un tiers, approuvent le renvoi du vote à la prochaine séance

**9. Rapport N° 20 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Braulio MORA, concernant la création d'un Parlement/Conseil des jeunes en Ville de Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**10. Préavis N° 21 concernant l'immeuble de Bourgogne - Demande de crédit de CHF 988'000.- TTC pour la réalisation des travaux de rénovation comprenant : le changement des vitrages du rez-de-chaussée dans la partie communautaire de l'EMS, la rénovation complète de l'installation de production d'eau chaude sanitaire et chauffage, la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**11. Préavis N° 22 concernant le budget 2012.**

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE a vu dans le quotidien 24Heures que la Municipalité de Vevey, ville de taille similaire, prévoyait un budget d'austérité et de rigueur. Il pense qu'il faudra faire quelque chose d'identique à Nyon, car l'on ne sait pas de quoi demain sera fait.

M. Jacky COLOMB a lu attentivement le préavis et fait quelques remarques à ce sujet. Il est notamment fait mention que « des progressions de charges sont imputables aux effets financiers découlant des décisions prises par le Conseil communal ... ». Il est clair que le Conseil a pris des décisions sur proposition de la Municipalité mais il souhaite qu'à l'avenir le Conseil soit plus vigilant car il est co-responsable. Evidemment il sera difficile d'économiser davantage sur le budget de fonctionnement, c'est donc sur les projets d'investissements qu'il va falloir se déterminer. On sait déjà que tout ne pourra pas être réalisé en 2012 et probablement pas en 2013 non plus. Un tri devra être fait. Ensuite, à l'heure où le rapport a été écrit, la situation n'était pas aussi mauvaise qu'aujourd'hui. Il relève que de plus en plus les signaux sont au rouge, des entreprises ferment ou mettent au chômage et la Suisse pourrait entrer en récession. Il faudrait donc sérieusement considérer les dépenses avec beaucoup de circonspection. Il faudra être réfléchi et bien peser le pour le contre lors du vote de futurs préavis.

M. Jean-Robert DOUSSE souhaite que l'on trouve des solutions pour apporter des recettes. Il donne la piste du recensement des chiens car il lui semble qu'il y en a beaucoup plus que les 800 annoncés. Il demande également que l'on revoie le règlement du marché, car un marchand loue au prix de 2.- le mètre linéaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**12. Préavis N° 23 Demande de création de deux postes pour l'exploitation du Système d'information du territoire**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**13. Préavis N° 24 concernant la route de la Gravette - chemin de la Fontaine - Crédits destinés au financement de la construction d'un giratoire d'un ø de 30 m. à l'intersection de la route de la Gravette et du chemin de la Fontaine ainsi qu'à l'extension des Services**

**industriels, soit : Infrastructures routières CHF 837'200 TTC - Services industriels/Energies CHF 498'000.- HT.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**14. Rapport N° 25 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Bernhard Willi intitulé "Entretien du domaine public".**

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI a lu avec intérêt la réponse à son postulat du mois de janvier, apprécie l'étude et souhaite qu'elle soit suivie. Par contre, il avait demandé des travaux d'entretiens concrets et urgents qui ne nécessitent pas un engagement financier énorme. Pour certains trous ou fissures, il suffit d'écrire à la direction des téléphones ou aux Services Industriels en exigeant d'honorer leurs engagements lors de la délivrance du permis de fouille. Car, comme mentionné en page 3 du rapport, plus on attend, plus le coût de l'entretien augmente. Il demande de faire l'effort demandé depuis janvier 2011 et faire les démarches qui s'imposent avant l'hiver 2011/2012.

M. Claude FARINE désire savoir si dans le cadre de l'entretien il est aussi prévu des mesures de modération de trafic. En effet, il a vu qu'en 2012, la route de St-Cergue allait être refaite et si les voitures vont encore plus vite qu'actuellement, il préfère qu'on laisse le revêtement en l'état.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. Préavis N° 26 Radiation de la servitude d'interdiction de bâtir N° 193023 au bénéfice de la parcelle 314 propriété de la Ville de Nyon (Fonds Fischer)**

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART a lu avec plaisir ce préavis qui est étayé, contrairement à celui présenté précédemment. Il pense qu'il posera beaucoup moins de problèmes.

M. Guy-François THUILLARD n'a lui pas trouvé tout ce qu'il cherchait dans ce préavis. Globalement, il trouve la position de la Municipalité peu scrupuleuse et peu respectueuse des décisions du Conseil communal. En fait, la Municipalité est assez avare de renseignements dans la mesure où l'on dit qu'elle a été consulter un juriste et demandé les conclusions d'un expert immobilier. Or, il ne les trouve pas expressément mentionnées dans ce rapport. Il doute en effet que ces deux experts tombent exactement sur le montant de l'indemnité proposée de CHF 300'000.- dès lors que ce chiffre par définition est extrêmement variable selon l'analyse que l'on peut en faire. A la page 4, le point 5 sur les autres solutions, il pense qu'il manque un point, car il attendait que la Municipalité aille renégocier avec les propriétaires pour trouver un nouvel arrangement financier selon le vœu du Conseil qui pourrait éventuellement éviter aux deux parties d'éventuels frais de justice. Il peut difficilement comprendre et accepter que la Municipalité ait refusé d'aller trouver les promoteurs pour apaiser le débat et trouver un terrain d'entente sur une autre somme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**16. Préavis N° 27 concernant les plafonds d'emprunts et de risques pour cautionnement**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**17. Interpellation de M. Philippe Beuret et Mme Anik Schaller, Groupe socialiste, intitulée « Quel avenir pour la plage communale des Trois-Jetées ? »**

## **18. Interpellation du groupe socialiste sur la fermeture annoncée du site de Novartis**

En réponse à cette interpellation, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne quelques informations suite au communiqué de presse paru la semaine précédente. Il rappelle que le site de Novartis ne se trouve pas sur la commune de Nyon, mais celle de Prangins. Ceci dit, les effets indirects d'une telle décision ne sont pas négligeables pour notre commune car un certain nombre d'entreprises sous-traitantes sont sur Nyon. Dans ce communiqué de presse, au-delà de la consternation, il a été expliqué que deux membres de la Municipalité seraient délégués pour participer à différents groupes de travail et actions, M. le Municipal Claude DUPERTUIS comme facilitateur par rapport à un certain nombre d'actions menées sur le site et pour assister les employés concernés ainsi que M. le Syndic Daniel ROSSELLAT dans différents groupes de travail au niveau de la région et du canton. L'objectif est de défendre les emplois et de voir ce qui peut être entrepris en concertation avec la commune de Prangins, le Conseil Régional, la direction de Novartis et les syndicats. Il explique ce qui a été fait jusque là. En dehors de la partie visible, dont la presse s'est faite l'écho, il y a eu une séance du Conseil Economique Vaudois à laquelle il a participé en compagnie du Conseil d'Etat et du Conseil Intercommunal qui a accepté une résolution allant dans le sens d'un soutien aux employés. M. le Syndic a également eu plusieurs entretiens avec les Conseillers d'Etat MM. Broulis et Leuba en rapport à une stratégie, également en collaboration avec le Conseiller Fédéral, M. Johan Schneider-Amman, pour discuter avec la direction de Novartis. Il a été convenu que cette stratégie se ferait dans la discrétion, car il ne serait ni élégant, ni efficace d'afficher les éléments de discussion. Un certain nombre de choses vont être faites. Les éléments du rapport qui ont amené la direction de Novartis à envisager la fermeture seront prochainement discutés, une rencontre avec la direction générale de Novartis à Bâle devrait avoir lieu et une manifestation se tiendra à Nyon à la fin de la semaine. La Municipalité est attentive et participe à différents groupes de travail et fait tout ce qui est en son modeste pouvoir pour défendre ces emplois. Ces emplois dans le secondaire sont importants car les personnes touchées ont peu de chance de retrouver un job dans ceux nouvellement créés dans la région, qui sont principalement dans le tertiaire. Il relève qu'il y a une mutation profonde, Nyon n'a bientôt plus d'industries. Dans le district seul un emploi sur six est dans le secondaire alors que c'est un emploi sur quatre dans le reste du canton. Il souligne que l'on n'est pas en crise économique dans la région. Novartis décide de fermer le site alors qu'il est rentable. Il ne s'agit pas d'un élément de crise économique. Dans le même temps, on a appris que La Mobilière va élargir son effectif de 200 emplois, que Hublot va faire de même et une demande de permis de construire a été déposée par Ruag pour agrandir son entreprise. Nyon a créé 2000 emplois dans les 3 dernières années. Le district a 6.5% d'augmentation du nombre d'emplois depuis 5 ans, on ne peut donc pas dire que cela va mal. Le message est difficile à faire passer dans cette situation particulière et pénible pour un certain nombre de personnes, mais il faut garder espoir.

Suite à ce message, M. Yves FROIDEVAUX, conformément à l'article 90 du règlement, propose de voter la résolution suivante :

- Le Conseil communal de Nyon dénonce vigoureusement le projet de fermeture du site de Novartis de Nyon/Prangins et les licenciements prévus. Il soutient dès lors toutes les démarches entreprises par les autorités communales et cantonales visant le maintien du site à Nyon/Prangins et l'ensemble des places de travail menacées.

Le Conseil communal de Nyon tient également à exprimer son soutien aux travailleurs du site Novartis de Nyon/Prangins et à leurs familles.

La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité.

M. Christian UDASSE est très déçu de la réponse de M. le Syndic. Ce qu'il dit n'est pas la réalité et il estime que tout le secondaire est en crise. Il souligne qu'entre 10 et 15'000 Nyonnais quittent tous les matins la ville pour aller travailler ailleurs dans le secondaire et tous ceux qui viennent ici travaillent dans les bureaux. Il se dit réaliste et pense que la crise est là. Il encourage la Municipalité à trouver des solutions dans le tertiaire, mais la situation dans le secondaire est très problématique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT est conscient de ce qui se passe. A Nyon, il y a une population dite active d'un peu plus de 11'000 personnes et nous avons 12'000 postes de travail. Malgré cela, il est vrai que les 3/4 des Nyonnais travaillent à l'extérieur, et dans un autre sens le 3/4 des postes à Nyon sont occupés par des gens de l'extérieur. Il relève qu'il a toujours dit que nous devons soutenir le secondaire et trouver des emplois qui correspondent à toutes les aptitudes, y compris dans la formation. Il précise que nos enfants ne pourront pas tous être ingénieurs, juristes ou banquiers. On ne peut pas nier que le franc fort pose des problèmes à un certain nombre d'entreprises. Certaines entreprises du tertiaire ont également des problèmes. Sans nier que la crise se profile, il dit que notre région a un développement économique remarquable depuis un bon nombre d'années et que si on regarde les choses dans le panorama, nous sommes chanceux par rapport à d'autres et il ne faut pas sombrer dans le pessimisme exagéré, même si certaines personnes sont dans une situation difficile.

La discussion sur la résolution proposée est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil adopte la résolution à une large majorité et 5 abstentions.

**19. Interpellation de M. Jacques HANHART intitulée « La ville de Nyon bientôt sans poste au centre ville ! » (en annexe)**

**20. Communications municipales.**

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Jean-Robert DOUSSE au sujet du manque de poubelles à l'avenue Viollier. Le point a été fait avec le chef d'exploitation de la voirie et l'employé responsable de ce secteur. Selon ce dernier, la situation actuelle donne satisfaction et, les trottoirs étant étroits, il ne serait pas judicieux de poser des poubelles supplémentaires. Cependant, un emplacement a été repéré à l'angle de cette rue et la rue Juste-Olivier qui pourrait être utilisé si les observations faites par M. Dousse devaient se répéter.

M. le Municipal répond encore à M. Pierre WAHLEN au sujet des murs anti-bruit prévus par les CFF. Il signale que ceux-ci n'entravent pas le développement urbain de notre ville. Ils ne sont projetés que sur un minime tronçon à l'entrée et à la sortie de la ville

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Robert JENEFSKY au sujet de la signalisation routière pour le Théâtre de Marens. La police va remédier à cet état de fait en mettant une signalisation conforme. Elle signale également à M. Jean-Robert DOUSSE au sujet des locaux sis à l'avenue Viollier 13 qu'il n'y a en fait pas de changement d'affectation puisqu'il s'agit de surfaces commerciales, même si l'on peut regretter ce changement. Elle lui répond également au sujet du croisement rue Gachet – rue Juste-Olivier et lui précise que selon le journal des événements de la police, rien n'est à signaler depuis 2004 à cet endroit qui ait nécessité l'intervention de la police. Quelques accrochages ont juste été recensés. Dans un avenir assez proche, cette zone sera à 30 km/h.

Mme la Municipale signale à M. Maurice GAY au sujet des emplacements pour les vélos/motos à Rive, que quelques places motos ont effectivement été supprimées pour faire place aux vélos en libre service. Il était important que ceux-ci se trouvent le plus près possible du débarcadère pour inciter les gens de passage à les utiliser. En contrepartie, 7 places motos ont été créées dans le parking en face de la place du Molard et 20 nouvelles places du côté de Genève sur le quai Louis Bonard, ainsi que 7 arceaux pour les vélos.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond également à Mme Véronique BURKI-HENRIOD au sujet de la venue des cirques sur la place Perdtemps. Elle rappelle que le cirque paie un prix forfaitaire de CHF 4'000.- pour 3 jours de représentation. Le prix est fixé en fonction des tarifs appliqués pour les anticipations sur domaine public soit 50 centimes le m2 par semaine. A titre comparatif, les villes d'Yverdon et d'Aigle facturent respectivement 4'000.- et 2'500.- pour 2 jours de représentation. Le cirque se déplaçant toujours avec l'ensemble de son

matériel, les surfaces mises à disposition sont plus ou moins identiques dans chaque ville. La direction du cirque Knie a déjà été informée que le tarif nyonnais allait sensiblement augmenter d'ici 2012 ou 2013 en fonction de l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les anticipations qui est actuellement en phase d'étude auprès des services communaux. La fermeture du parking est rendue nécessaire dès le jeudi, car il subsiste régulièrement plusieurs dizaines de véhicules sur le parking, malgré la signalisation. Les propriétaires sont contactés individuellement et ainsi le service de police évite de devoir procéder à des enlèvements. Ces démarches nécessitent plusieurs heures pour libérer totalement la place. De plus, la voirie doit enlever de nombreux bouchons métalliques au sol, pour le maintien de la structure du chapiteau. Enfin, les visiteurs du centre ville et les spectateurs du cirque sont en priorité orientés vers le parking de la gare qui contient 600 places. Il subsiste également les parkings du sud de la ville et les parkings de Bel-Air, du Martinet, du centre commercial de la Combe et de Clémenty, ce qui représente 2200 places. Paradoxalement, durant ces 5 jours, la police municipale ne relève pas une augmentation du nombre d'infractions, ce qui démontre que les personnes concernées trouvent des solutions de rechange. C'est à ce prix-là que nous pouvons avoir le cirque qui fait plaisir un grand nombre.

Mme la Municipale Ruey-Ray répond encore à Mme Jessica JACCOUD au sujet de l'horaire 2013 des CFF. Elle précise que la Municipalité a rencontré les CFF au mois de juin déjà pour leur faire part de leur désaccord. La ligne est surchargée, ce qui rend la situation assez difficile et d'autres avantages ont été avancés par les CFF. La demande de maintien de trains le matin et en fin de journée a été faite et obtenue. Le 22 septembre, une délégation des Municipalités d'Yverdon, Morges, Gland et Nyon a fait savoir aux CFF qu'ils n'étaient pas satisfaits de ces horaires, mais visiblement ils étaient les seuls à se plaindre. Dans le communiqué officiel des CFF il était fait mention que ces Municipalités étaient rassurées, ce qui n'était pas le cas. Seuls 3% des voyageurs devront changer leurs habitudes mais apportera des améliorations substantielles pour 45%. C'est la loi du plus grand nombre, et nous sommes malheureusement dans la minorité et il n'y a pas grand-chose à faire.

M. le Municipal Claude ULDRY adresse ses remerciements à la COFIN qui a fait une analyse très complète et très fine de la situation lors de l'étude du préavis sur le taux d'imposition, tout en ayant eu connaissance du déficit du budget. Il remercie également le Conseil qui a pris une position calme et réfléchie.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Maurice GAY au sujet de l'ouverture de piscine de Colovray. Elle signale que même si les beaux jours perdurent, il n'est pas possible de la laisser ouverte plus longtemps. Le personnel auxiliaire est engagé pour une période déterminée, 3 mois avant l'ouverture. De plus, la piscine du Rocher ouvre lorsque celle de Colovray ferme et chauffer la piscine à 23° au mois de septembre coûte cher en énergie. Une journée d'exploitation coûte environ Frs 8'000.- brut, déduction faite des recettes, ce montant est encore de Frs 4'100.-. De plus, à cette période, les clients potentiels sont essentiellement des abonnés, ce qui n'engendre pas ou peu de recettes supplémentaires. Si la volonté du Conseil communal est d'ouvrir la piscine plus longtemps, il faudra en augmenter le budget.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Christian UDASSE au sujet du coût du papier des documents envoyés au Conseil communal. Cela représente 40'480 copies de 18 documents à 160 exemplaires pour un coût de copies de Frs 2'225.36. A cela il tient lieu d'ajouter les frais de Poste et d'anneaux pour le budget par exemple. Au final, le coût total d'une année est de l'ordre de Frs 20'000.- pour les envois. Il précise encore que des copies sont également faites pour la presse, les services communaux et d'autres personnes qui reçoivent les documents.

M. le Syndic remercie également les Conseillers communaux qui ont participé à la soirée d'accueil des nouveaux habitants. Il précise que chaque nouvel habitant reçoit un courrier avec des informations sur la ville, de même que les nouvelles entreprises qui viennent s'installer. Il fait remarquer qu'il n'y a aucune obligation faite aux entreprises de déclarer le nombre d'employés, mais ils essaient donc de faire un travail de communications auprès de celles-ci.

**21. Divers et propositions individuelles.**

Mme Jessica JACCOUD revient sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet du nouvel horaire des CFF. Ils n'ont jamais milité pour un statu quo, étant parfaitement conscients des améliorations de cet horaire, mais ils pensent que la minorité mérite d'être défendue, principalement sur les horaires de pointe et vraisemblablement ce qui a été proposé par les CFF ne satisfait pas la population qui a besoin d'une desserte sur Yverdon et Neuchâtel aux heures de pointes.

M. Laurent MIEVILLE revient sur le rapport « Climat social et espace public en ville de Nyon » et donne quelques précisions, ayant participé à la préparation de ce rapport. Il signale quelques lacunes relevées par les participants, en trois points :

- Absence dans le rapport de pistes ou propositions liées à la consommation abusive d'alcool, des actes de violences et vandalisme. Rien de constructif n'est mentionné dans le rapport.
- La commune doit assumer sa responsabilité de manière claire sur les mesures qu'elle entend prendre dans l'éventualité d'un échec des mesures contenues dans ce rapport afin de donner une réelle crédibilité à son action. Il est difficile de convaincre des jeunes de participer à un effort collectif s'ils n'ont pas l'impression qu'il y a un enjeu derrière avec un risque important de voir des mesures coercitives prises.
- La commune doit mettre à disposition des jeunes un endroit qui leur permette de se rencontrer et pas simplement vouloir déplacer les problèmes d'un endroit à l'autre de la ville.

En conclusion, les participants estiment que la commune doit mener une politique qui offre aux jeunes des possibilités de se rencontrer dans un autre environnement que ceux baignés de consommation excessive d'alcool et de drogue. Elle doit également mener une politique qui met en valeur les espaces et parcs publics en les préservant de l'utilisation abusive par des groupes isolés de personnes. Une vingtaine de personnes ont écrit une lettre aux Municipaux en charge de ce problème. Elle est à disposition sur le site [www.sondage-nyon.ch](http://www.sondage-nyon.ch)

M. Maurice GAY revient sur les caméras de surveillance qui font suite à une motion du PLR. La Municipalité a ensuite présenté un préavis et ce soir le règlement a été voté. La boucle est bouclée et il remercie la Municipalité du travail accompli et d'avoir répondu positivement à cette motion du PLR.

M. David VOGEL demande s'il ne serait pas judicieux de mettre des protections contre la pluie sur les stations de vélos en libre service, surtout sur les vélos électriques qui coûtent cher.

M. Knut RUPPRECHT signale que le sentier du Cossy a subi une modification de son tracé suite au démarrage du chantier de Central Parc, par contre l'éclairage public n'a pas suivi et c'est l'obscurité totale sur quelques centaines de mètres.

M. Jacques HANHART revient sur la séance du 29 août 2011 et le montant du cautionnement de l'immeuble à Bourgogne Sud, qui a été adopté dans le cadre du préavis 36/2007 et finalement signé pour un montant de CHF 2'576'000.- alors qu'il avait été évalué à CHF 2'408'000.-. Il interpelle M. le Syndic et l'ancien Municipal de l'urbanisme pour savoir comment ils ont pu laisser passer la signature d'une caution sans l'aval du Conseil. En effet, le préavis et le rapport 36/2007 ne contiennent pas dans les conclusions le cautionnement du propriétaire, de plus l'augmentation de plus de CHF 100'000.- n'est pas dans les compétences municipales. Il revient également sur les réponses à ses questions données lors de la dernière séance à laquelle il n'avait pu assister. Concernant Nyon Vidéotext SA, il demandait également ce qu'était devenu le capital de CHF 150'000.- et n'a pas reçu de réponse à ce sujet. Quant à l'éclairage à l'avenue Viollier, il signale qu'il a dans ses mains un prospectus de luminaires qui peuvent être suspendus. D'autre part, les lampes posées sont déjà bientôt obsolètes. En effet, toutes les lampes mercure, vapeur de sodium seront interdites à l'utilisation en 2020. Il demande que lors du renouvellement d'autres lampadaires dans la ville qui sera inéluctable, on fasse preuve de modernisme et on utilise les nouvelles technologies.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond au sujet du cautionnement de l'immeuble de Bourgogne. Il reconnaît que M. Hanhart est un observateur attentif et qu'il a parfaitement raison.

Le service juridique a relevé que la caution n'était pas formellement inscrite dans les décisions comme cela aurait dû l'être. Il précise que le montant figure deux fois dans le préavis et a été une fois cité dans la commission qui l'acceptait. Ils ont estimé que le nécessaire a été fait, mais qu'il était important de faire une communication au Conseil d'autant que le montant était sensiblement différent. Il admet volontiers l'erreur de la Municipalité mais il relève en passant que tous les Conseillers qui ont voté le préavis ne l'ont pas non plus remarqué.

M. Braulio MORA demande que lors des améliorations des horaires CFF, il y ait un peu plus de flexibilité. En effet, bien qu'il y ait quatre trains par heure entre Lausanne et Nyon, ils sont mal répartis dans l'heure (aux 20 – 23 – 45 et 48).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.55

#### **CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :

Is

Christian Puhr

La secrétaire :

Is

Nathalie Vuille

Annexes : Liste des commissions  
Vote nominal sur l'amphithéâtre  
Interpellation de M. Jacques HANHART au sujet de la Poste

## LISTE DES COMMISSIONS

### Rapport N° 20    Parlement de jeunes

1 <sup>ère</sup> Nommée:	NELISSEN Bernadette	VERTS	Ch. de la Combe 26	bernadettenelissen@gmail.com
	AVANTHAY Théo	PLR	Rte des Tattes d'Oie 46	t.avanthay@vtxnet.ch
	BOURQUI Marc	PIN	Ch. de Bourgogne 9	bourquim@postmail.ch
	CARRON Margaux	VL	Ch. du Canal 15	margauxcarron@yahoo.com
	EQUEY Steve	UDC	Ch. du Vallon 28	steve.equey@bluewin.ch
	FARAUT-LINARES Roxane	PLR	Promenade du Mont-Blanc 8	roxane@faraut.com
	LUGEON Séverine	SOC	Mafroi 6bis	lugeon.severine@gmail.com
	ROSSIER Lise	SOC	Av. Alfred-Cortot 11	lise.al@voila.fr

### Préavis N° 21    Maison de Bourgogne

1 <sup>er</sup> Nommé:	TSCHUY Fred	SOC	Ch. de Bonmont 21	f.tschuy@vtxnet.ch
	AJVAZI Sejdja	SOC	Ch. des Cottages 7	sejo_ajvazi@hotmail.com
	BURKI-HENRIOD Véronique	PLR	Rue du Collège 22	lajavableue.vbh@gmail.com
	COLOMB Jacky	PIN	Ch. des Pâquerettes 15A	j.colomb@bluewin.ch
	GAILLE Josette	PLR	Rte de l'Etraz 40bis	josette.gaille@vtxnet.ch
	MERMILLIOD Nathalie	VERTS	Rue du Collège 31	nummha@gmail.com
	PIEREN Taïna	VL	Rte du Boiron 71	taina2001@gmail.com
	SENIS Sandra	udc	Rte de Clementy 61	sandrasenis@hotmail.ch

### Préavis N° 22    Budget

**COFIN**

### Préavis N° 23    Création de deux postes au SIT

1 <sup>er</sup> Nommé:	BUCHS Patrick	VL	Ch. des Plantaz 24bis	patbu6@hotmail.com
	DUMAS Antoine	PLR	Ch. du Midi 4-6	antoine.dumas@bluewin.ch
	EQUEY Steve	UDC	Ch. du Vallon 28	steve.equey@bluewin.ch
	GAY Maurice	PLR	Ch. du Truel 1	mauricegay@mgsi.ch
	RUPPRECHT Knut	VERTS	Ch. des Rosiers 7	knut.rupprecht@bluewin.ch
	SCHWERZMANN Danièle	SOC	Ruelle des Moulins 15	daniele.schwerzmann@bluewin.ch
	THUILLARD Chantal	SOC	Ch. de Crève-Coeur 5	chantal.thuillard@bluewin.ch
	VUILLE Jean-Pierre	PIN	Ch. d'Eysins 16	jjpivuille@bluewin.ch

**Préavis N° 24 Giratoire de la Gravette**

1 <sup>er</sup> Nommé:	SOLDINI Sacha	UDC	Rte des Tattes d'Oie 1	sachasoldini@hotmail.com
	ALLAMAND Victor	PIN	Rue de la Combe 2	impr.ian@bluewin.ch
	ETHENOZ Gabrielle	SOC	ch. du Lignolet 7	g.ethenoz@club-soft.ch
	GAY Maurice	PLR	Ch. du Truel 1	mauricegay@mgsi.ch
	MIEVILLE Laurent	VL	Grand-Rue 38	laurent@mieville.ch
	PASCHE Myriam	SOC	Rte de la Prairie 31	myriam.pasche@bluewin.ch
	WAHLEN Pierre	VERTS	Ruelle du Forum 2	pierrewahlen@bluewin.ch
	WILLI Bernhard	PLR	Ch. de la Dôle 4	bernhard@willifamily.ch

**Rapport N° 25 Entretien du domaine pulic**

1 <sup>er</sup> Nommé:	GUILLOD Philippe	SOC	Ch. des Tines 14	pguillod@hotmail.com
	FARAUT-LINARES Roxane	PLR	Promenade du Mont-Blanc 8	roxane@faraut.com
	FÜGLISTER Jean-François	UDC	Rue de la Colombière 25	jff@fuglister.net
	JENEFSKY Robert	PIN	Rte du Stand 30	jenefsky@iprolink.ch
	KARLEN Dominique	SOC	Ch. de la Croisette 53A	dominique.karlen@me.com
	VOGEL David	VL	Rte de St-Cergue 108A	davidvogel_com@hotmail.com
	VOGEL Jürgen	VERTS	Ch. du Lignolet 14	j.vogel@deckpoint.ch
	WILLI Bernhard	PLR	Ch. de la Dôle 4	bernhard@willifamily.ch

**Préavis N° 26 Radiation de la servitude 193023**

1 <sup>er</sup> Nommé:	JOLY Régis	PLR	Ch. d'Eysins 74	rp.joly@bluewin.ch
	BISCHOFBERGER Jean	VERTS	Av. A.-Cortot 6	jblammergeier@gmail.com
	BUCHS Patrick	VL	Ch. des Plantaz 24bis	patbu6@hotmail.com
	DEMETRIADES Alexandre	SOC	Grand-Rue 2	alexandredemetriades@hotmail.com
	DURAND Gregory	SOC	Ch. de Pré-Fleuri 15	gdurand@bluewin.ch
	FÜGLISTER Jean-François	UDC	Rue de la Colombière 25	jff@fuglister.net
	TRACCHIA Franco	PLR	Ch. de Bonmont 6B	francot@windowslive.com
	WENGER René	PIN	Ch. des Mésanges 2	renewenger@bluewin.ch

**Préavis N° 27 Plafond d'emprunts**

**COFIN**

## Voting 12: renvoyer nominal

Type: oui/non/abstention

Results: yes

Timestamp: 07.11.2011 21:38:06

Results:	<b>Oui:</b>	33	39.29 %
	<b>Non:</b>	46	54.76 %
	<b>Abstention:</b>	5	5.95 %
	<b>Total:</b>	84	100.00 %

### IndividualResults:

AJVAZI Sejdija	non
ALTIERI Luigi	non
ANGELI Aline	non
BEURET Philippe	non
CARRARD Raymond	-
CORNU Yvan	non
DEMETRIADES Alexandre	non
DURAND Gregory	non
ETHENOZ Gabrielle	oui
FARINE Claude	non
FROIDEVAUX Yves	non
GUILLOD Philippe	-
HUMBERT Stéphanie	non
JACCOUD Jessica	non
KARLEN Dominique	non
LUGEON David	non
LUGEON Séverine	-
MORA Braulio	non
PASCHE Myriam	non
ROSSIER Lise	non
SCHALLER Anik	non
SCHWERZMANN Danièle	non
THUILLARD Chantal	non
THUILLARD Guy	non
TSCHUY Frédéric	-
BISCHOFBERGER Jean	non
BOURQUI Fabien	non
CHENEVARD Pierrette	-
DUPUIS Pierre-Alain	abstention
FRACHEBOURG Jean-Marie	non
GRAF Marlyse	non
HART Darren	oui
MERMILLIOD Jean-Claude	non
MERMILLIOD Nathalie	non
NELISSEN Bernadette	non
PREVIDOLI Gaëlle	-
PUHR Christian	-
REHOUMA Lassaad	non
RUPPRECHT Knut	non
TROLLIET Christine	non
VOGEL Jürgen	non
WAHLEN Pierre	non
ALESSANDRO Giovanni	non
ALLAMAND Victor	abstention
BOURQUI Marc	oui
COLOMB Jacky	oui

GIRARD Pierre	non
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	abstention
VUILLE Jean-Pierre	oui
WENGER René	oui
BUCHS Patrick	non
CARRON Margaux	non
FONJALLAZ Denise	oui
MIEVILLE Laurent	non
PEZZOLI Olivier	oui
PIEREN Taïna	non
VOGEL David	non
AVANTHAY Théodore	oui
BIELER Eric	non
BODMER Fabrice	oui
BÜRKI Véronique	oui
CALAME François	-
DARBRE Florence	-
DE GARRINI Luciano	oui
DOUSSE Jean Robert	oui
DUFOUR Laurence	oui
DUMAS Antoine	non
FARAUT Roxane	oui
FAVRE Susanne	oui
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER Yves	oui
GAY Maurice	oui
GLASSON Philippe	non
GUIGNET Mireille	-
JACKSON Brian	oui
JOLY Régis	oui
KIRCHNER Volker	non
PERRIN Christian	oui
PITTET Jacques	oui
SAUGY David	oui
TAWIL Joël	oui
TRACCHIA Franco	oui
WILLI Bernhard	oui
CATTIN André	oui
EQUEY Steve	-
FRANCFORT Pascal	-
FUGLISTER Jean-François	non
GRAF Albert	-
KOHLER Anna-Barbara	-
OEGGERLI Damien	-
PERRET Philippe	oui
REBETEZ Christian	-
SENIS Sandra	oui
SOLDINI Sacha	oui
UDASSE Christian	abstention
URSENBACHER Jean-Paul	abstention

# INTERPELLATION A LA MUNICIPALITE

La ville de Nyon bientôt sans poste au centre ville !

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

La Poste Suisse a vendu son immeuble de la place Bel-Air à Bernard Nicod.  
Pour quelles raisons la Municipalité a-t-elle bloqué la circulation des véhicules de la Poste ?  
Ce qui l'a probablement obligée à quitter son emplacement actuel ?

En quelques années les artisans ont été poussés à l'extérieur de la ville. La Ville a supprimé des places de parc, les restantes ont été mises en zone bleue, puis équipées de parcomètres. Tout ceci concourt à la diminution de toute une vie économique de proximité. Ces personnes ne viennent plus faire leurs courses au centre ville car elles sont plus vite à Signy ou à Gland ( avec des parkings gratuits ) !

Maintenant c'est la Poste ! Où va-t-elle s'installer ? Dans la zone de la Vuarpillière ? Comme ceci l'on pourra y accéder par le train en allant poser ses déchets dans la nouvelle déchetterie !

Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Depuis 1985 on parle de Martinet-Morâche.

Je vous invite à travailler rapidement pour proposer une solution à la Poste dans ce quartier. Celui-ci est facilement accessible depuis la gare :

- pour les pendulaires,
- pour les commerçants du centre-ville,
- pour les artisans de la périphérie.

Pour ce faire vous pouvez utiliser la commission d'urbanisme à bon escient en faisant un projet rapide et beau. J'aimerais rappeler que pour l'UEFA le plan de quartier a été fait selon les plans de l'architecte et pas l'inverse !

Je vous remercie d'avance de venir avec des réponses et un projet.



Jacques HANHART

